



REVUE DE PRESSE

Lundi 13 août 2018



Chômage, Lula et hommage à Robuchon

Aujourd'hui

Ebola. Le directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en charge des réponses d'urgence, Peter Salama, fait le point sur la flambée épidémique d'Ebola en RDC.

Demain

Chômage. Le bureau international du travail publie les chiffres



du chômage au deuxième semestre 2018.

Inflation. L'INSEE dévoile les résultats définitifs de juillet 2018.

Mercredi

Nice. La Promenade des Anglais renoue avec un feu d'artifice pour la première fois depuis l'attentat du 14 juillet 2016.

Brésil. Mobilisations autour de l'inscription officielle de la candidature de Lula (Photo AFP) à la justice électorale.

Judi

Lyon. Le tribunal correctionnel rend son jugement pour Steven Bissuel, président du Bastion social, poursuivi pour «incitation à la haine raciale» et «apologie de crime contre l'humanité».

Vendredi

Hommage. Le roi d'Espagne Fe-



lippe VI et le Premier ministre Pedro Sanchez assistent à un hommage aux victimes des attentats de Barcelone et de Cambrils.

Joël Robuchon. Messe à la Cathédrale Saint-Pierre de Poitiers en hommage au chef Joël Robuchon (Photo AFP), mort le 6 août.

Samedi

Paris. 10^e anniversaire de l'em-

buscade d'Uzbeen, en Afghanistan, qui a fait 10 morts et 21 blessés parmi les militaires français - l'un des plus lourds bilans connus par l'armée française depuis la fin de la guerre d'Algérie.



Une amende de 289 millions de dollars

Un tribunal de San Francisco a condamné vendredi Monsanto, le géant de l'agrochimie, à payer 289 millions de dollars de dommages à un jardinier californien pour ne pas avoir informé de la dangerosité de son herbicide Roundup, à l'origine du cancer de Dewayne Johnson. Cet Américain de 46 ans a abondamment utilisé le Roundup et sa version professionnelle plus puissante, le RangerPro, dans le cadre de son travail entre 2012 et 2014. Les jurés ont déterminé que Monsanto a agi avec «malveillance» et que Roundup, ainsi que RangerPro, ont «considérablement» contribué à la maladie du plaignant. Dewayne Johnson est atteint d'un cancer incurable du système lymphatique. Il lui reste moins de deux ans à vivre selon les médecins. Tombé dans les bras de ses avocats à

l'annonce du verdict, partagé entre larmes et sourire, il réclamait plus de 400 millions de dollars, estimant que la multinationale a sciemment caché la dangerosité des produits. Pour ses avocats, Monsanto a fait passer ses bénéfices avant la santé publique en bataillant contre des études faisant état de risques cancérigènes autour du Roundup. Selon Brent Wisner, le verdict «montre que les preuves (de la dangerosité du glyphosate) sont accablantes». «Des gens souffrent du cancer car Monsanto ne leur a pas donné le choix», a-t-il ajouté. «Le jury a eu tort», a déclaré le vice-président de Monsanto, Scott Partridge. L'entreprise a immédiatement annoncé son intention de faire appel, réitérant l'idée que le glyphosate, principe actif du Roundup, ne cause pas le cancer et n'est pas responsable de la maladie du jardinier. «Nous exprimons notre sympathie à

M. Johnson et à sa famille. La décision d'aujourd'hui ne change pas le fait que 800 études scientifiques et les conclusions de l'agence américaine de la protection de l'environnement, des instituts nationaux pour la santé et des autres autorités de régulation à travers le monde soutiennent que le glyphosate ne cause pas de cancer et n'a pas causé le cancer de M. Johnson», affirme le groupe. «Nous continuerons à défendre vigoureusement ce produit qui bénéficie de 40 ans d'histoire d'une utilisation sans danger et qui continue à être un outil essentiel pour les agriculteurs et autres usagers», ajoute-t-il. Pour la firme, il n'y a aucun lien entre cancer et glyphosate et donc aucune raison d'avertir d'un danger quelconque à propos de cette substance très controversée. Les jurés avaient commencé à délibérer le 8 août après plus d'un mois de débats dans

Il reste moins de deux ans à vivre à Dewayne Johnson.
Photo AFP



ce procès historique, le premier à concerner le caractère possiblement cancérigène des produits au glyphosate de Monsanto. Si ce dossier est le premier autour du glyphosate à arriver devant un tribunal, c'est parce que la loi californienne oblige la justice à organiser un procès avant le décès du plaignant. Des milliers de procédures contre Monsanto sont en cours aux Etats-Unis, à des degrés divers d'avancement.

«La condamnation de Monsanto est historique»

■ Le Charentais Paul François a été intoxiqué au lasso en 2004 ■ Il est le premier à avoir fait condamner Monsanto et se satisfait de cette décision historique.

France 2, TF1, CNews, l'agence France presse, le Parisien, etc, samedi, Paul François, en Roumanie pour l'inauguration d'une micro-brasserie, n'a pas eu le temps de goûter aux bières locales. Agriculteur de Bernac, le premier à avoir obtenu la condamnation de Monsanto après avoir été intoxiqué par du Lasso en 2004, a fait la tournée des médias pour commenter la condamnation américaine. Malgré dix années de bataille judiciaire, il n'en a toujours pas fini: il a gagné en première instance et en appel contre le géant américain mais en juillet 2017, la cour de Cassation a renvoyé tout le monde devant les juges.

Qu'est ce que cette décision américaine vous inspire?

J'ai beaucoup de respect pour M. Johnson qui a été courageux de se battre contre les avocats de Monsanto. Je sais ce que c'est de tenir tête à cette société. C'est une décision historique. Le droit américain n'est pas le même. En France, il aurait été plus difficile d'obtenir gain de cause.

Pourquoi?

Un agriculteur du Cher a perdu devant le tribunal de Lyon parce qu'il n'avait pas utilisé exclusivement du lasso. La justice a considéré que le lien entre la maladie et le produit ne pouvait être établi. M. Johnson non plus n'a pas utilisé que du glyphosate. C'était d'ailleurs l'un des arguments des avocats de Monsanto mais la justice américaine a quand même considéré que le lien existait et condamné la firme.

289 millions de dollars, c'est une somme colossale.

D'abord, ils ont fait appel. Ensuite, c'est énorme pour des individus mais c'est peu pour une société comme Bayer-Monsanto (Monsanto a été rachetée par le groupe Bayer, Ndlr). Par contre, une action de groupe avec 5000 farmers est en cours aux Etats-Unis. Si les condamnations sont similaires, cela va commencer à faire mal au porte-monnaie. C'est un signal fort



Paul François, céréalier à Bernac, a été intoxiqué en 2004 en ouvrant la cuve de son pulvérisateur.

Photo archives Majid Bouzidi

pour dire aux firmes qu'elles ne peuvent pas continuer à polluer la planète impunément.

Cette décision commence t-elle à ébranler Bayer?

Je pense que Bayer doit commencer à se demander s'ils ont acheté la bonne entreprise. Ils ont acheté une entreprise qui a des brevets et un chiffre d'affaires important mais ils ont surtout acheté une entreprise sans scrupule.

L'argument de Monsanto reste le même: 800 études soutiennent que le glyphosate ne cause pas de cancer.

Sauf que la plupart de ces études sont payées par ces firmes. Il faudrait qu'une bonne fois pour toutes soient faites des analyses indépendantes du Roundup. C'est le glyphosate qui est incriminé mais il n'est pas utilisé pur. Il y a une dizaine d'adjuvants. Il faut évaluer les produits dans leur globalité pour connaître l'effet cocktail. C'est

incroyable de se dire qu'on ne connaît toujours pas la vraie formulation du Roundup. En France, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est en capacité de le faire mais nous ne lui en avons pas donné les moyens.

Que manque-t-il? La volonté politique?

Durant sa campagne, Emmanuel Macron avait promis qu'il retirerait le glyphosate du marché d'ici trois ans. La France a voté contre le renouvellement pour cinq ans de la licence du glyphosate en Europe. Mais quelques mois plus tard, le président a refusé d'inscrire le retrait du glyphosate dans la loi sur l'agriculture et l'alimentation. Cela montre qu'une fois de plus, les lobbys et les firmes ont fait leur travail et que les enjeux sont énormes. Il faut joindre les actes aux promesses. Macron ne l'a pas fait. Peut-être que demain ce sont les pouvoirs publics qu'il faudra attaquer.

Dans votre cas aussi, Monsanto a fait appel.

C'est la stratégie de l'épuisement et du dénigrement. C'est éprouvant. L'affaire sera rejugée en février (lire ci-contre).

Cette décision américaine vous servira t-elle?

Elle ne peut que jouer en notre faveur. Je suis sûr que mon avocat s'en servira, ne serait-ce que pour contredire la version selon laquelle Monsanto serait un bienfaiteur de l'humanité.

Sur le plan de la santé, comment allez-vous?

Certains jours, il n'aurait pas été possible de vous parler. Les maux de tête peuvent être extrêmement violents et durer 24 ou 48h. Les troubles neurologiques sont toujours là. Il y a trois mois, j'ai dû être hospitalisé en urgence à Necker à cause d'une infection généralisée.

Recueilli par Lénaëlle SIMON

»

Peut-être que demain, ce sont les pouvoirs publics qu'il faudra attaquer.

Le violent tweet de Sauvatre

Samedi, Daniel Sauvatre, le maire de Reignac, ex-candidat LR aux dernières législatives en Charente et défenseur ardent des produits phytosanitaires en agriculture, a dégainé du tweet pour réagir à la condamnation de Monsanto. Il a répliqué à un tweet de Christophe Castaner, secrétaire d'Etat en charge des relations avec le parlement, qui justifiait la politique du gouvernement: «Le procès Monsanto conforte nos choix et l'exigence de sortir du glyphosate sous 3 ans. Avec la loi Egalim nous imposons un conseil indépendant sur les engrais et les pesticides. Si le Sénat a remis la possibilité d'être conseil et vendeur, la majorité l'interdira.» Pas du goût de l'élu charentais, arboriculteur dans le civil et président de l'Association nationale pommes poires, qui a sulfaté sévère: «Et si vous décidez d'être moins stupides. La France s'en porterait mieux non? Pensez par vous mêmes, instruisez plus à fond les sujets, écoutez le terrain. Vous vous prenez pour qui? Vous nous prenez pour qui?» Monsanto et Bayer peuvent se réjouir, il pousse toujours des avocats des phytos dans le monde entier. Et en Charente.

La date

6/02/19

c'est la date à laquelle auront lieu les plaidoiries devant la cour d'appel de Lyon, chargée, suite à la décision de la cour de cassation, de rejurer l'affaire opposant Paul François à Monsanto. Le délibéré est attendu en avril 2019. Un calendrier «plus court que ce à quoi je m'attendais», dit-il.



Au pied du parc François-1^{er}, les îles et leur végétation se succèdent.



Depuis le mois de juin, le Canoë club de Cognac a accueilli plus de 3.000 visiteurs.

- Chaque été, le service Ville d'art et d'histoire propose deux visites historiques de Cognac en canoë
- Objectif: naviguer au fil de l'histoire, tout en explorant les trésors du fleuve charentais.

Cognac se découvre au fil de l'eau

Jean RINAUD
j.rinaud@charentelibre.fr

Découvrir le patrimoine cognacais depuis la Charente, c'est possible. Il y a quatre ans, le service Ville d'art et d'histoire en partenariat avec le Canoë club a lancé des visites historiques d'une heure et demie en canoë. La dernière, ce lundi à 15 heures, propose de remonter le fleuve afin d'y observer la ville médiévale sous un angle étonnant et ludique.

»

L'objectif c'est de remonter le fleuve, mais aussi les époques.

«La balade se déroule toujours en deux phases, une partie explication et découverte de la ville et une autre basée sur l'activité physique et sportive», indique Alexandre Grosset-Magagne, 22 ans, bénévole au Canoë club. La visite, testée par CL, débute devant la rue Saulnier: «C'était le cœur de Cognac pendant de nombreux siècles, c'est pour ça qu'on a voulu en faire notre point de départ. L'objectif, c'est de remonter le fleuve, mais aussi les époques.»



Le Canoë club de Cognac propose des balades de 3 à 17 kilomètres sur le fleuve Charente.

Photos Quentin Petit

À partir de là, Vincent Bretagnolle, animateur du service Ville d'art et d'histoire, a carte blanche sur les explications historiques. Les arrêts devant la maison Hennessy, la porte Saint-Jacques et le château François-1^{er}, se font successive-

ment et les anecdotes croustillantes se multiplient: «La ville de Cognac a toujours été considérée comme une cité dotée d'une grande richesse. Avant, ses habitants ne payaient aucune taxe.» Après le passage du pont de Saint-

Jacques, direction l'île de la Reine. Fini l'atmosphère urbaine, place à la nature et aux îlots végétalisés. «À partir du pont neuf, le décor change complètement. Le bruit de la ville diminue. On rentre dans la petite Amazonie charentaise»,

s'amuse Alexandre Grosset-Magagne. À partir de là, trois îles constituées de deux bras permettent d'effectuer la boucle. Le chemin du retour est l'occasion des dernières éblouissures, avant de rendre le gilet de sauvetage et de se sécher tranquillement au soleil.

Huit circuits atypiques

Mais pour les adeptes des balades fluviales et familiales, le Canoë club de Cognac, situé sur les rives de la place du Solençon, propose aussi tous les jours de l'été huit circuits sur la Charente. Des balades d'une demi-heure (4€) ou à la journée (17€), qu'il est possible d'effectuer en kayak, canoë, paddle ou bateau électrique. «On compte déjà plus de 3.000 visiteurs depuis le mois de juin, c'est une activité qui reste plaisante, car elle ne demande pas beaucoup d'efforts», affirme le jeune bénévole. Parmi les circuits proposés, la descente de 17 kilomètres entre Jarnac et Cognac (20€) reste la plus demandée, mais les promenades vers les îles, au pied du parc François-1^{er}, ont aussi leur petit succès.

Pour la visite historique en canoë, rendez-vous ce lundi à 15h au Cognac canoë club. Tarif: 10€ pour les adultes, 2€ pour les moins de 10 ans accompagnés. Réservation obligatoire au 05 16 45 00 17. Pour le Cognac Canoë Club. Ouvert tous les jours de l'été de 10h à 12h30 et de 13h30 à 19h. Tarifs sur le site: www.cognaccanoecclub.com Renseignements au 06 52 78 31 91.

L'image



Qui es-tu François I^{er}?

Tous les dimanches jusqu'au 26 août, l'espace découverte de Cognac propose une escapade historique sur les traces du roi François I^{er}. De la rue Saulnier aux tours Saint-Jacques, en passant par le château François-I^{er}, tous les secrets et mystères de la ville y sont dévoilés. Une visite d'une heure et quart retraçant la vie du roi de France et de son illustre famille dans la cité cognaçaise. Prochain rendez-vous, ce dimanche 19 août à 16h, devant l'Espace découverte (Photo CL).

■ VISITE NATURE

Découverte du Jardin respectueux de Châteaubernard chaque mardi. L'association des Jardins respectueux propose une visite de son jardin tous les mardis à 10 heures, jusqu'au 12 septembre. À découvrir, la seconde vie donnée aux matériaux liés à l'économie du cognac: fil de fer, douelles, fonds de barrique... Contact au 05 45 80 81 15.

Le bois invite le verre à Bréville

Le festival «Art et Passion du Bois» fait son grand retour ce week-end à Bréville, pour sa treizième édition. Cette année, on pourra également y découvrir l'art du verre.

Jean RINAUD
j.rinaud@charentelibre.fr

Pour sa 13^e édition, le Festival Art et Passion du Bois n'a pas froid aux yeux. Organisé par l'association Art et Bois de Bréville, l'événement devenu biennal en 2014 réunira pas moins de 25 artisans venus de toute la France, ces samedi 18 et dimanche 19 août. Une rencontre dont l'objectif est de valoriser les métiers d'art du bois et la création en milieu local.

”

Je fais ce métier depuis trente ans et j'attends toujours ce festival avec impatience.

Mais cette année, la verrerie sera aussi de la fête. «Il y a deux ans nous avons fait bois et fer. Là, nous avons choisi bois et verre, se réjouit Jackie Barbeau, la présidente. C'est intéressant de mélanger deux matières, ça crée à la fois une diversité et une très belle alliance.»

Pour faire découvrir cet art, le festival a convié Allain Guillot, maître verrier et meilleur ouvrier de France. «C'est un artiste exceptionnel. Il sera sur tous les fronts puisqu'il animera des conférences à la mairie, des stages de soufflage de verre et exposera tout le week-end», annonce la présidente. Une belle opportunité d'apprécier l'art du soufflage et la sculpture sur verre. Le bois reste néanmoins la pièce



La présidente Jackie Barbeau (à gauche) et Fara, stagiaire de l'association «Art et Bois», préparent activement le festival.

Photo J. R.

maîtresse du festival. Il sera ainsi possible d'assister au traditionnel concours de tournage sur bois.

Huit artisans tourneurs produiront du 17 au 19 août une œuvre sur le thème «harmonie sauvage». Des prix seront décernés le dimanche à 19 heures.

«Il y aura trois prix, le prix du public, le prix du jury et le prix des artistes», indique la présidente. Parmi les participants, Patrick Arlot, tourneur sur bois à Chauvigny (Vienne), ne cache pas son excitation: «Je fais ce métier depuis trente ans et j'attends toujours ce festival avec impatience. Le concours, c'est une vraie démonstration face au public. Et c'est ce qui me plaît.» Il avait été lauréat du prix du public en 2016. En plus du concours, de nombreuses sculptures seront exposées dans le centre d'Art vivant.

«Une 2 CV en bois motorisée»

Parmi les pièces exceptionnelles une Citroën 2 CV en bois fruitier motorisée. «Cette œuvre a été créée de toutes pièces par Michel Robillard. C'est un honneur de l'accueillir à Bréville», s'enthousiasme la présidente. Enfin, le jeune sculpteur Simon

Dupuis présentera six sculptures sur le thème de l'échiquier, qui devront remplacer celles présentes devant la mairie.

Pour ce qui concerne la restauration, deux food-trucks seront présents et proposeront frites et hamburgers maison, à déguster sur les tables du restaurant du village. Et l'événement labellisé Ville et Métiers d'Art promet d'autres belles surprises.

Festival Art et Passion du bois, ces samedi et dimanche, de 10h à 19h. Entrée: 5 euros. Gratuit pour les habitants du village et les moins de 16 ans. Renseignements au 05 45 80 82 05 ou sur le site internet: www.art-bois-breville.com

Plastique: l'Etat entre en guerre

■ Le gouvernement entend mettre en place à partir de 2019 un système de «bonus-malus» pour généraliser le recyclage du plastique

■ Une mesure qui vise directement le portefeuille des consommateurs, en pleine vague mondiale de réglementation du secteur.

Demain, quand il y aura le choix entre deux bouteilles, l'une fabriquée en plastique recyclé et l'autre non, la première sera moins chère», a déclaré Brune Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, dans un entretien au *Journal du dimanche* (JDD). Cette mesure, que Brune Poirson veut mettre en œuvre en 2019, avant de la «faire monter en puis-

”
On espère que les industriels joueront le jeu pour que les consommateurs ne soient pas directement pénalisés.



Depuis 2007, la production mondiale de plastique a augmenté de 40 %.

Photo AFP

sance», consistera en un «bonus-malus» sur les produits à base de plastique et pourra aller jusqu'à 10 % de leur prix.

La secrétaire d'Etat ne précise pas dans quelle proportion le dispositif abaisserait le coût des objets en plastique recyclé et relèverait celui de ceux qui ne le sont pas. Brune Poirson s'est, en revanche, abstenue d'établir un calendrier pour la mise en place généralisée d'une consigne sur le plastique. Pistes évoquées par le ministère en début d'année, il consiste à associer un emballage à une caution que le consommateur paye à l'achat du produit et récupère sous forme monétaire ou de bon d'achat lorsqu'il le restitue. Emmanuel Macron avait promis

pendant sa campagne d'arriver à 100 % de recyclage des plastiques d'ici 2025 en France, contre 25 % environ aujourd'hui, selon une étude de 60 Millions de consommateurs.

Le bonus-malus est «une logique dans laquelle on se retrouve», a déclaré Emmanuel Guichard, délégué général de la fédération française de l'emballage plastique (Elipso). Encore faut-il que les alternatives au plastique existent, nuance-t-il toutefois: «Pour les bouteilles, c'est un choix du consommateur qui est possible. Mais il ne faut pas oublier les autres. Sur le pot de yaourt, il n'y a aujourd'hui pas de plastique recyclé.» «On espère que les industriels

joueront le jeu pour que les consommateurs ne soient pas directement pénalisés», a relevé pour sa part Flore Berlingen, directrice de l'association Zero Waste France.

Une production mondiale en constante hausse

Brune Poirson confirme ainsi la ligne du gouvernement: collaborer avec le secteur plutôt que bannir immédiatement certains produits, même si elle rappelle que l'exécutif veut interdire le commerce des pailles en plastique d'ici 2020.

«Le recyclage est essentiel, mais pas suffisant», regrette toutefois Flore Berlingen. «Il faut absolument couper le robinet et avoir

des mesures plus fermes pour tout ce qui concerne le suremballage, les objets jetables».

Il est vrai que l'industrie du plastique reste florissante: la production mondiale a progressé de plus de 40 % en dix ans. Entre 2007 et 2017, elle est passée de 245 à 348 millions de tonnes, avec l'emballage comme premier débouché.

Le gouvernement avait reçu début juillet une cinquantaine d'entreprises et de fédérations, qui ont pris différents engagements, par exemple doubler le taux d'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits en plastique.

L'impact positif des réseaux sociaux

«Si dans deux ans, le compte n'y est pas, alors on passera au règlement», assure Brune Poirson.

Michel-Edouard Leclerc, PDG de l'enseigne de distribution portant son nom, annonce dans le même JDD avoir décidé «d'anticiper la loi» en ne proposant plus de pailles et de vaisselle en plastique début 2019.

Parmi d'autres grandes enseignes, Carrefour veut cesser la commercialisation des pailles fin 2018 et supprimer ses emballages plastiques non recyclables de fruits et légumes bio.

La diffusion massive sur les réseaux sociaux d'images des océans et de la faune marine étouffant sous les déchets, et le lancement de certaines initiatives telles que les «Plastic Attacks» (des rassemblements de consommateurs qui entassent leurs emballages à la sortie d'un supermarché) commencent à susciter des réponses politiques dans le monde.

La Commission européenne veut ainsi réduire drastiquement l'utilisation d'objets à usage unique, du coton-tige au matériel de pêche. Les sacs en plastique à usage unique ont été par exemple interdits cette année au Chili et en Nouvelle-Zélande, comme c'est le cas en France pour ceux qui ne sont pas compostables.

Etat des lieux des plastiques alternatifs

Alors que la France entend mettre en place à partir de 2019 un «bonus-malus», passage en revue du recyclage et de la recherche de matériaux plus respectueux de l'environnement.

Où en est le recyclage?

En Europe, 31 % des près de 26 millions de tonnes de déchets plastiques collectés en 2016 ont été recyclés, selon la fédération européenne du secteur, PlasticsEurope. Aux États-Unis, c'est autour de 10 %. Mais les chiffres sont aussi très variables d'un type de plastique à l'autre. Le PET, dont sont composés les bouteilles, dispose de filières industrielles de traitement plus développées et la matière recyclée peut être réutili-

sée sans difficulté. À l'inverse, les pots de yaourt finissent encore en incinération, comme les composites utilisés dans l'automobile, trop chers à recycler. Un des handicaps est aussi le manque de débouchés pour la matière recyclée, du fait de prix plus élevés que pour celle issue des énergies fossiles, ou de doutes sur les propriétés de ces matériaux. Une grande partie des plastiques échappe aussi à la collecte. C'est le cas de plus de la moitié des volumes de l'ensemble des déchets en Asie, dont une partie se retrouve donc dans la nature.

Que sont les bioplastiques?

Le terme générique «bioplastiques» peut prêter à confusion, car il dési-

gne à la fois des plastiques biosourcés (fabriqués en totalité ou en partie à partir de composants naturels renouvelables) ou des matières plastiques biodégradables. Or, certaines matières biodégradables peuvent parfois provenir de ressources fossiles. Des bioplastiques peuvent aussi combiner ces deux propriétés (biosourcés et biodégradables), mais c'est loin d'être toujours le cas. Ainsi, sur 2,05 millions de tonnes de bioplastiques produits dans le monde en 2017, moins de la moitié (880.000 tonnes) était biodégradable, selon la fédération European Bioplastics. Ils sont élaborés à partir de cellules de végétaux, principalement la canne à sucre, l'amidon de maïs et de pomme de terre. Les molécules de base de cette «chimie verte» sont obtenues par fermenta-

tion bactérienne de sucres.

Quelle est leur part de marché?

La production globale de bioplastiques représentait l'an dernier moins de 0,75 % du marché mondial des polymères. Mais ces matériaux ont le vent en poupe, soutenus par une plus grande prise de conscience environnementale des gouvernements, des entreprises et des consommateurs: la fédération européenne prédit une croissance de 19 % dans le monde sur la période 2017-2022.

Quels sont leurs usages?

Les plastiques biodégradables ont

surtout vocation à remplacer le plastique conventionnel dans des produits risquant davantage de se retrouver dans la nature, comme les sacs fins à usage unique ou la vaisselle jetable. Des industriels travaillent aussi à mettre au point des techniques de biodégradation en mer pour lutter contre la pollution des océans. Les plastiques biosourcés, eux, peuvent remplacer n'importe quel plastique issu de la pétrochimie, dans la mesure où la molécule produite est la même. Certains pays européens ont ainsi fixé des seuils d'incorporation dans les sacs à usage unique. Mais pour justifier leurs prix plus élevés, les producteurs de bioplastiques tentent de mettre au point des matériaux aux propriétés nouvelles: plus légers, plus résistants, voire dépolluants.

Plastique: l'Etat entre en guerre

■ Le gouvernement entend mettre en place à partir de 2019 un système de «bonus-malus» pour généraliser le recyclage du plastique

■ Une mesure qui vise directement le portefeuille des consommateurs, en pleine vague mondiale de réglementation du secteur.

Demain, quand il y aura le choix entre deux bouteilles, l'une fabriquée en plastique recyclé et l'autre non, la première sera moins chère», a déclaré Brune Poirson, secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, dans un entretien au *Journal du dimanche* (JDD). Cette mesure, que Brune Poirson veut mettre en œuvre en 2019, avant de la «faire monter en puis-

”
On espère que les industriels joueront le jeu pour que les consommateurs ne soient pas directement pénalisés.



Depuis 2007, la production mondiale de plastique a augmenté de 40 %.

Photo AFP

sance», consistera en un «bonus-malus» sur les produits à base de plastique et pourra aller jusqu'à 10 % de leur prix.

La secrétaire d'Etat ne précise pas dans quelle proportion le dispositif abaisserait le coût des objets en plastique recyclé et relèverait celui de ceux qui ne le sont pas. Brune Poirson s'est, en revanche, abstenue d'établir un calendrier pour la mise en place généralisée d'une consigne sur le plastique. Pistes évoquées par le ministère en début d'année, il consiste à associer un emballage à une caution que le consommateur paye à l'achat du produit et récupère sous forme monétaire ou de bon d'achat lorsqu'il le restitue. Emmanuel Macron avait promis

pendant sa campagne d'arriver à 100 % de recyclage des plastiques d'ici 2025 en France, contre 25 % environ aujourd'hui, selon une étude de 60 Millions de consommateurs.

Le bonus-malus est «une logique dans laquelle on se retrouve», a déclaré Emmanuel Guichard, délégué général de la fédération française de l'emballage plastique (Elipso).

Encore faut-il que les alternatives au plastique existent, nuance-t-il toutefois: «Pour les bouteilles, c'est un choix du consommateur qui est possible. Mais il ne faut pas oublier les autres. Sur le pot de yaourt, il n'y a aujourd'hui pas de plastique recyclé.» «On espère que les industriels

joueront le jeu pour que les consommateurs ne soient pas directement pénalisés», a relevé pour sa part Flore Berlingen, directrice de l'association Zero Waste France.

Une production mondiale en constante hausse

Brune Poirson confirme ainsi la ligne du gouvernement: collaborer avec le secteur plutôt que bannir immédiatement certains produits, même si elle rappelle que l'exécutif veut interdire le commerce des pailles en plastique d'ici 2020.

«Le recyclage est essentiel, mais pas suffisant», regrette toutefois Flore Berlingen. «Il faut absolument couper le robinet et avoir

des mesures plus fermes pour tout ce qui concerne le suremballage, les objets jetables».

Il est vrai que l'industrie du plastique reste florissante: la production mondiale a progressé de plus de 40 % en dix ans. Entre 2007 et 2017, elle est passée de 245 à 348 millions de tonnes, avec l'emballage comme premier débouché.

Le gouvernement avait reçu début juillet une cinquantaine d'entreprises et de fédérations, qui ont pris différents engagements, par exemple doubler le taux d'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits en plastique.

L'impact positif des réseaux sociaux

«Si dans deux ans, le compte n'y est pas, alors on passera au règlement», assure Brune Poirson.

Michel-Edouard Leclerc, PDG de l'enseigne de distribution portant son nom, annonce dans le même JDD avoir décidé «d'anticiper la loi» en ne proposant plus de pailles et de vaisselle en plastique début 2019.

Parmi d'autres grandes enseignes, Carrefour veut cesser la commercialisation des pailles fin 2018 et supprimer ses emballages plastiques non recyclables de fruits et légumes bio.

La diffusion massive sur les réseaux sociaux d'images des océans et de la faune marine étouffant sous les déchets, et le lancement de certaines initiatives telles que les «Plastic Attacks» (des rassemblements de consommateurs qui entassent leurs emballages à la sortie d'un supermarché) commencent à susciter des réponses politiques dans le monde.

La Commission européenne veut ainsi réduire drastiquement l'utilisation d'objets à usage unique, du coton-tige au matériel de pêche. Les sacs en plastique à usage unique ont été par exemple interdits cette année au Chili et en Nouvelle-Zélande, comme c'est le cas en France pour ceux qui ne sont pas compostables.

Etat des lieux des plastiques alternatifs

Alors que la France entend mettre en place à partir de 2019 un «bonus-malus», passage en revue du recyclage et de la recherche de matériaux plus respectueux de l'environnement.

Où en est le recyclage?

En Europe, 31 % des près de 26 millions de tonnes de déchets plastiques collectés en 2016 ont été recyclés, selon la fédération européenne du secteur, PlasticsEurope. Aux États-Unis, c'est autour de 10 %. Mais les chiffres sont aussi très variables d'un type de plastique à l'autre. Le PET, dont sont composés les bouteilles, dispose de filières industrielles de traitement plus développées et la matière recyclée peut être réutili-

sée sans difficulté. À l'inverse, les pots de yaourt finissent encore en incinération, comme les composites utilisés dans l'automobile, trop chers à recycler. Un des handicaps est aussi le manque de débouchés pour la matière recyclée, du fait de prix plus élevés que pour celle issue des énergies fossiles, ou de doutes sur les propriétés de ces matériaux. Une grande partie des plastiques échappe aussi à la collecte. C'est le cas de plus de la moitié des volumes de l'ensemble des déchets en Asie, dont une partie se retrouve donc dans la nature.

Que sont les bioplastiques?

Le terme générique «bioplastiques» peut prêter à confusion, car il dési-

gne à la fois des plastiques biosourcés (fabriqués en totalité ou en partie à partir de composants naturels renouvelables) ou des matières plastiques biodégradables. Or, certaines matières biodégradables peuvent parfois provenir de ressources fossiles. Des bioplastiques peuvent aussi combiner ces deux propriétés (biosourcés et biodégradables), mais c'est loin d'être toujours le cas. Ainsi, sur 2,05 millions de tonnes de bioplastiques produits dans le monde en 2017, moins de la moitié (880.000 tonnes) était biodégradable, selon la fédération European Bioplastics. Ils sont élaborés à partir de cellules de végétaux, principalement la canne à sucre, l'amidon de maïs et de pomme de terre. Les molécules de base de cette «chimie verte» sont obtenues par fermen-

tation bactérienne de sucres.

Quelle est leur part de marché?

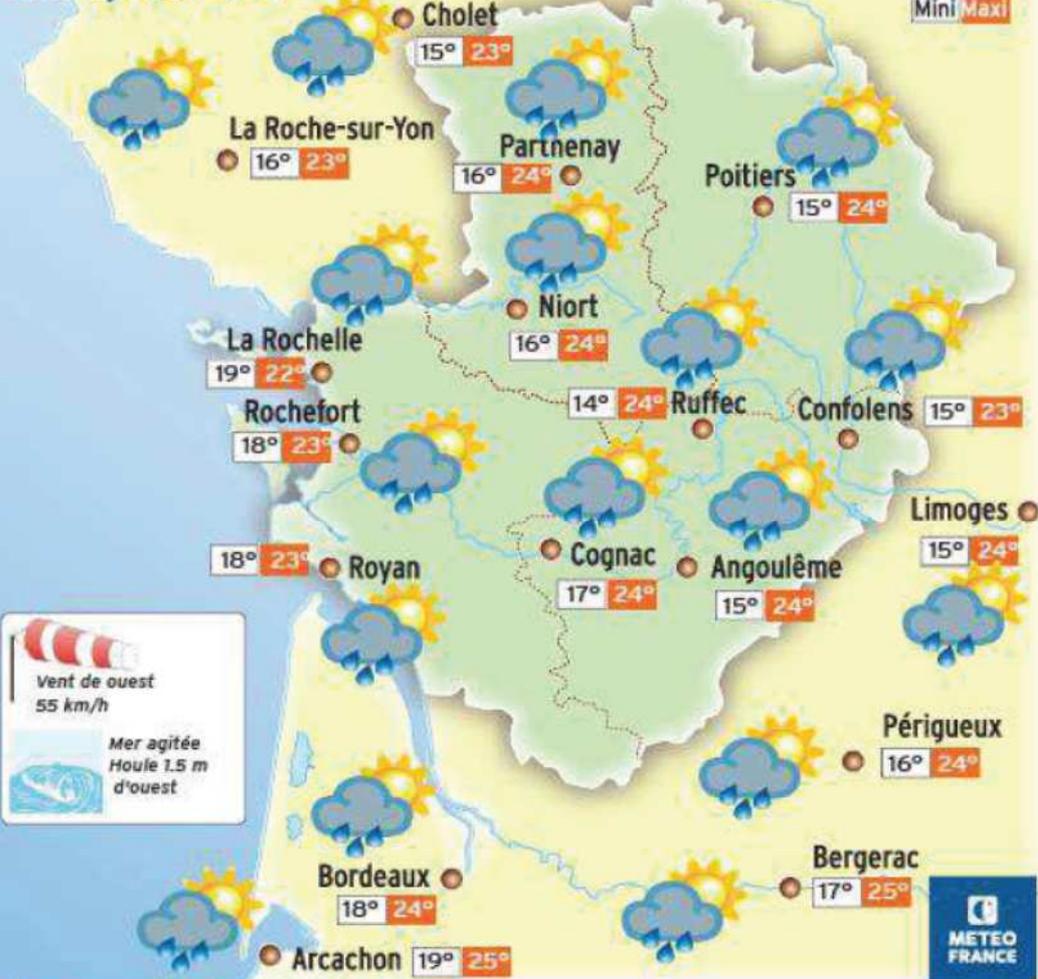
La production globale de bioplastiques représentait l'an dernier moins de 0,75 % du marché mondial des polymères. Mais ces matériaux ont le vent en poupe, soutenus par une plus grande prise de conscience environnementale des gouvernements, des entreprises et des consommateurs: la fédération européenne prédit une croissance de 19 % dans le monde sur la période 2017-2022.

Quels sont leurs usages?

Les plastiques biodégradables ont

surtout vocation à remplacer le plastique conventionnel dans des produits risquant davantage de se retrouver dans la nature, comme les sacs fins à usage unique ou la vaisselle jetable. Des industriels travaillent aussi à mettre au point des techniques de biodégradation en mer pour lutter contre la pollution des océans. Les plastiques biosourcés, eux, peuvent remplacer n'importe quel plastique issu de la pétrochimie, dans la mesure où la molécule produite est la même. Certains pays européens ont ainsi fixé des seuils d'incorporation dans les sacs à usage unique. Mais pour justifier leurs prix plus élevés, les producteurs de bioplastiques tentent de mettre au point des matériaux aux propriétés nouvelles: plus légers, plus résistants, voire dépolluants.

Cet après-midi



Averses et fraîcheur estivale
Temps variable à très nuageux avec de possibles averses, se raréfiant en soirée.

Day	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Mardi	15°/24°	14°/27°	12°/26°	12°/26°
Mercredi	14°/28°	13°/30°	12°/30°	12°/30°
Judi	16°/27°	16°/29°	14°/29°	15°/29°
Vendredi	14°/24°	15°/25°	13°/25°	13°/25°
Samedi	13°/26°	13°/28°	11°/29°	12°/28°
Dimanche	15°/29°	15°/31°	13°/31°	14°/31°

Vers une généralisation du recyclage du plastique

ENVIRONNEMENT Le gouvernement entend mettre en place, à partir de 2019, un système de « bonus-malus » et donc passer par le portefeuille des consommateurs

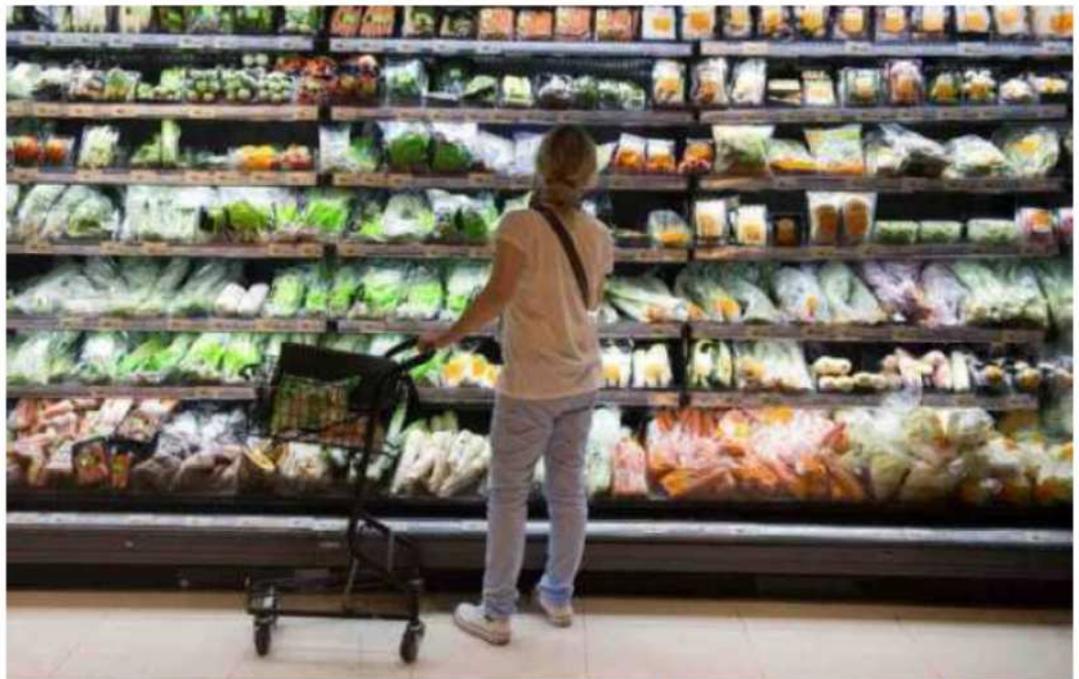
« **D**emain, quand il y aura le choix entre deux bouteilles, l'une fabriquée en plastique recyclé et l'autre non, la première sera moins chère », a déclaré Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, dans un entretien au « Journal du dimanche » (« JDD »). Cette mesure, que la secrétaire d'État veut mettre en œuvre en 2019, avant de la « faire monter en puissance », consistera en un « bonus-malus » sur les produits à base de plastique et pourra aller jusqu'à 10 % de leur prix.

Brune Poirson ne précise cependant pas dans quelle proportion le dispositif abaisserait le coût des objets en plastique recyclé et relèverait celui de ceux qui ne le sont pas. Elle s'est, en revanche, abstenue d'établir un calendrier pour la mise en place généralisée d'une consigne sur le plastique. Piste évoquée par le ministère en début d'année, elle consiste à associer un emballage à une caution que le consommateur paye à l'achat du produit et récupère sous forme monétaire ou de bon d'achat lorsqu'il le restitue.

Collaborer plutôt que bannir

Emmanuel Macron avait promis pendant sa campagne d'arriver à 100 % de recyclage des plastiques d'ici 2025 en France, contre 25 % environ aujourd'hui, selon une étude de 60 Millions de consommateurs. Le bonus-malus est « une logique dans laquelle on se retrouve », a déclaré Emmanuel Guichard, délégué général de la fédération française de l'emballage plastique (Elipso).

Encore faut-il que les alternatives au plastique existent, nuance-t-il toutefois : « Pour les bouteilles, c'est un choix du consommateur qui est possible. Mais il ne faut pas oublier les autres. Sur le pot de yaourt, il n'y a aujourd'hui pas de plastique recy-



La mesure exposée par le gouvernement consistera en un « bonus-malus » sur les produits à base de plastique et pourra aller jusqu'à 10 % de leur prix. PHOTO ROMEO GACAD/AFP

clé. » « On espère que les industriels joueront le jeu pour que les consommateurs ne soient pas directement pénalisés », a relevé pour sa part Flore Berlingen, directrice de l'association Zero Waste France.

Brune Poirson confirme ainsi la ligne du gouvernement : collaborer avec le secteur plutôt que bannir immédiatement certains produits, même si elle rappelle que l'exécutif veut interdire le commerce des pailles en plastique d'ici 2020. « Le recyclage est essentiel, mais pas suffisant », regrette toutefois Flore Berlingen. « Il faut absolument couper le robinet et avoir des mesures plus fermes pour tout ce qui concerne le suremballage, les objets jetables. »

Une industrie florissante

Il est vrai que l'industrie du plasti-

que reste florissante : la production mondiale a progressé de plus de 40 % en dix ans. Entre 2007 et 2017, elle est passée de 245 à 348 millions de tonnes, avec l'emballage comme premier débouché.

Le gouvernement avait reçu, début juillet, une cinquantaine d'entreprises et de fédérations, qui ont pris différents engagements, par exemple doubler le taux d'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits en plastique.

La diffusion massive sur les réseaux sociaux d'images des océans et de la faune marine étouffant sous les déchets et le lancement de certaines initiatives telles que les « Plastic Attacks » (des rassemblements de consommateurs qui entassent leurs emballages à la sortie d'un su-

SEULS 9 % RECYCLÉS

Selon un récent rapport de l'ONU, seuls 9 % des neuf milliards de tonnes de plastiques que le monde a jamais produites ont été recyclées. En Europe, 31 % des près de 26 millions de tonnes de déchets plastiques collectés en 2016 ont été recyclées, selon la fédération européenne du secteur, PlasticsEurope. Aux États-Unis, c'est autour de 10 %.

permarché) commencent à susciter des réponses politiques dans le monde. La Commission européenne veut ainsi réduire drastiquement l'utilisation d'objets à usage unique, du coton-tige au matériel de pêche.

Hulot tape sur le clou Monsanto

PESTICIDES Après la condamnation prononcée contre le géant de l'agrochimie, le ministre veut partir en guerre contre les molécules dangereuses

Nicolas Hulot n'a jamais éprouvé une tendresse particulière pour Monsanto, la multinationale rachetée par l'allemand Bayer au mois de juin. La condamnation prononcée en Californie contre le géant de l'agrochimie, reconnu pour partie responsable du cancer d'un jardinier, lui a fourni, hier, matière à décocher quelques flèches. « Monsanto n'a en aucun cas comme volonté le bien-être de l'humanité mais simplement le bien-être de ses actionnaires », a réagi le ministre de la Transition écologique au micro de BFMTV.

Cette condamnation, les termes très durs du jugement – les jurés ont retenu la « malveillance » de Monsanto – et le dédommagement pharaonique qui lui est assorti (253 millions d'euros) sont autant de munitions pour Nicolas Hulot. Celui-ci avait pen-

né à obtenir un arbitrage favorable pour l'interdiction du glyphosate, la molécule herbicide du Roundup, le produit phare de Monsanto. Le gouvernement a retenu un délai de trois ans, sans l'inscrire dans la loi.

Face à lui, Nicolas Hulot voit se dresser un mur politique et syndical. Défenseur de l'agriculture productiviste, le ministre Stéphane Travert lève les yeux au ciel quand on lui parle d'un « changement de modèle ».

Les sénateurs détricotent

Le syndicat majoritaire, la FNSEA, est peu ou prou sur la même ligne et ne veut pas entendre parler de contraintes environnementales supplémentaires qui entraveraient la compétitivité des professionnels français sur les marchés mondiaux. La bataille

est parfois plus feutrée, à l'abri des regards de l'opinion publique.

Nicolas Hulot a ainsi fustigé les sénateurs, coupables à ses yeux d'avoir enlevé une disposition du projet de loi « agriculture et alimentation » qui prévoyait de séparer la vente et le conseil de pesticides. Selon les observateurs, ce mélange des genres freine, voire interdit les changements de pratiques culturales puisque les conseillers des agriculteurs ont un intérêt direct à la vente des produits phytosanitaires. Les groupes de pression tiennent parfois « la plume des amendements », a-t-il dénoncé.

« Je m'étonne que Nicolas Hulot, numéro trois du gouvernement, découvre seulement maintenant la puissance des lobbys propesticides », a raillé Yannick Jadot, la future tête de liste d'EELV aux élections euro-



Nicolas Hulot. ARCHIVES AFP

péennes. Ce n'est pas nouveau, mais Hulot est décidément bien seul.

Lire également dans « Sud Ouest Dimanche ».

Jean-Denis Renard

Du retard dans l'électrification de la ligne Angoulême-Royan

TGV Jeudi, le président du département de Charente-Maritime, Dominique Bussereau, a annoncé qu'il y aurait du retard dans le projet d'électrification de la ligne Angoulême-Royan, condition sine qua none pour le passage du TGV. On ne parle plus de 2021 ni même de 2022. Il faut désormais se projeter encore plus loin, à l'horizon 2024, 2025 voire 2026. « La voie Saintes-Royan vient d'être modernisée. Il faut maintenant que la SNCF s'occupe de moderniser la signalisation entre Angoulême et Saintes avant de pen-

ser à électrifier la ligne. Or, elle vient de nous dire que ça allait prendre plus de temps que prévu avec la modernisation de l'existant », se désole l'élu.

SANTÉ

Don du sang : les réserves sont faibles



L'été est une période tendue pour les réserves de sang en raison d'une baisse de la fréquentation des centres. L'établissement français du sang (EFS) lance un appel urgent aux dons. Pour connaître le lieu le plus proche de chez vous et les horaires, consultez : <https://dondesang.efs.sante.fr/>. PHOTO ARCHIVE JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET

« Trois visites par an dans une médiathèque »

EDUCATION La vice-présidente de la commission culture de Grand Cognac dresse le portrait du futur parcours culture des CE2 et CM1

PROPOS RECUEILLIS PAR
BENJAMIN PELSY
cognac@sudouest.fr

SudOuest Qu'est-ce que ce parcours culture ?

Nicole Roy Nous sommes encore en train d'en définir les contours, mais il se base sur l'ancien parcours culture proposé par la Communauté de communes (CdC) de Jamac. La CdC prenait en charge le transport par car des enfants, de leur école vers une médiathèque, et ce, trois fois dans l'année.

Comme Jamac a rejoint Grand Cognac, nous désirons étendre ce dispositif. Pour ne pas avoir de disparité territoriale. Nous devrions rester sur trois visites par an dans une médiathèque de la Communauté de communes. Le transport sera pris en charge par Grand Cognac.

Le précédent parcours culture était accessible à toutes les classes, pourquoi n'est-ce plus le cas ?

C'est vrai que, cette fois, nous ne nous adressons qu'aux classes de CE2 et CM1. Les autres classes de primaire bénéficient, elles, de visites à la piscine X'eau. Les enfants auront huit séances pour apprendre à nager. Les récentes noyades en France nous ont montré l'importance de ce dispositif. Nous n'avons pas encore défini de procé-



Le parcours culture s'adressera aux élèves de CE2 et CM1. Il leur permettra d'aller trois fois par an à la médiathèque. PHOTO B. P.

dures pour les classes à double niveau. Nous avons demandé un recensement au rectorat. Il reste toujours le problème des classes de maternelle. Elles étaient en effet intégrées à l'ancien parcours culture et ne le sont plus aujourd'hui.

Que feront les enfants dans ces médiathèques ?

Chaque école a son projet pédagogique et nous aimerions qu'elles puissent élaborer un programme avec les médiathèques, en lien avec ce projet. Ce peut être des activités de lecture. Cette année par exemple, les enfants

devaient lire un ensemble d'ouvrages. À la fin de l'année scolaire, ils ont monté une pièce de théâtre pour montrer ce qu'ils avaient retenu. Les employés des médiathèques vont proposer des projets aux enseignants qui feront leur choix.

Nous allons avoir une réunion avec les enseignants et directeurs d'écoles, en septembre, pour mieux définir leurs attentes. Mais les classes pourront aussi venir sans projet, juste pour donner accès à la médiathèque à leurs élèves.

Nous sommes à la mi-août et la ren-

trée est bientôt. Le parcours culturel sera-t-il prêt ?

Comme je l'ai dit, le dispositif est en cours de construction. La commission culture et patrimoine doit se réunir le 6 septembre pour définir les grandes lignes du dispositif. Puis nous rencontrerons les directeurs d'école et, enfin, le parcours culture doit être voté en octobre ou novembre en Conseil communautaire.

Si tout se passe bien, les enfants et enseignants pourront déposer leurs demandes à partir du 1^{er} janvier 2019. Par contre, les séances à X'eau vont bien commencer en septembre.



Le pont de Batte-Chèvre est désormais sécurisé. PHOTO P. B.

Le pont de Batte-Chèvre en danger

Il y a quelques jours, des riverains du pont de Batte-Chèvre, qui enjambe le ruisseau le Fossé du Roy, ont alerté la mairie. La chaussée se dégrade gravement du côté droit, en direction de Nercillac. Vendredi, Jean-Louis Étourneau, adjoint en charge de la voirie communale à Cherves-Richemont, s'est déplacé en compagnie de représentants des communes limitrophes de Boutiers et Nercillac.

Trois communes concernées

Ils ont constaté que l'assise du pont en pierres de taille se délite et s'écarte, et de ce fait, provoque des fissures en surface, voire des trous de plus en plus importants. La circulation des poids lourds devient donc problématique. D'un commun accord, les trois communes ont déci-

dé de limiter par arrêté municipal le poids en charge à 7,5 tonnes, et de restreindre la largeur à une seule voie au niveau du pont.

Circulation interdite ?

Le trafic sur cette voie communale n'est pas excessif mais le danger est réel. En l'absence de travaux indispensables, la circulation sur le pont pourrait être interdite. Cours d'eau classé, le Fossé du Roy est sous la responsabilité de trois communes et du Syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA).

À ce titre, les communes espèrent obtenir une aide de la part de l'agence de l'eau du bassin Adour-Garonne, pour la sauvegarde et la restauration du pont de Batte-Chèvre.

Pierre Barreteau



Les « désordres » de la rue Ravaz vont être réparés. PHOTO S.M.

La rue Ravaz sera remise à neuf

Le Conseil municipal de Segonzac s'est réuni mardi, il a notamment évoqué la situation de la rue Ravaz. Après le constat de « désordres » sur les travaux de la structure de la chaussée de la rue Ravaz, ainsi que sur trois tampons d'assainissement, et vu le trafic réel de la voie, une réunion entre l'entreprise, le Département et la commune a fixé le coût des réparations à 92 983 euros. Le protocole d'accord transactionnel a réparti ainsi les charges : l'entreprise prendra à sa charge 85 719 euros, le Département et la commune la somme de 12 037 euros.

En raison d'un risque de pollution, la mairie a aussi demandé une analyse des huiles et de la cuve du transformateur privé, rue de la Grande-Champagne. Sans réponse du propriétaire, les élus décident de faire intervenir une entreprise pour réaliser les prélèvements à la

charge du détenteur du transformateur.

Enfin, après l'harmonisation de compétences optionnelles par Grand Cognac, quatre compétences facultatives sont devenues optionnelles. Les élus ont approuvé à l'unanimité les décisions votées par le Conseil d'agglomération, fin juin, pour « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », pour « la contribution au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche implantés sur le territoire, ainsi qu'aux œuvres universitaires dont l'université des eaux-de-vie de Segonzac », pour « l'élaboration et mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial » et pour « la lutte contre les fléaux atmosphériques ».

Samuel Méchain

SUBVENTION La commission des finances propose de verser une subvention de 2 000 euros au comité de jumelage (accueil des Italiens) ; 375 euros à Cittaslow France ; 750 euros à Cittaslow international ; 100 euros à la Fondation du patrimoine.

IMMOBILIER La vente du bâtiment de la ferme Deslorières à l'entreprise Julien-Frumholtz réjouit les élus.

VOIRIE Dans le cadre de la voie de

jonction zone des Malestiers, le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 49 va être déplacé.

TRAVAUX Le Syndicat département d'électricité et de gaz (SDEG) va enfin réaliser les travaux de résorption des lampes à vapeur de mercure, programmés depuis 2013.

ACHAT La commune va acheter l'emplacement réservé au n° 14 de la rue de La Couture, en vue d'étudier la création d'une voie piétonnière.